

BILAN : Consultation sur la Protection Sociale Complémentaire des fonctionnaires :

1 678 contributions et 784 expressions écrites ont été enregistrées entre le 27 mars et le 12 juin 2019. Cette consultation a comme objectif de recueillir, l'avis des agents des MTES/MCTRCT afin d'enrichir les propositions pour la protection sociale complémentaire

Les résultats de cette « consultation » n'est pas l'expression de la CGT mais un élément d'analyse pour prendre « la température » auprès des collègues et faire des propositions cohérentes quand il s'agira de négocier la protection sociale complémentaire. Le positionnement de la CGT-FNEE est issu de ces instances et notamment du congrès et de la Commission Exécutive Fédérale qui prend en compte la consultation.

Le gouvernement a demandé, en 2018, à une mission inter-inspection de produire un rapport sur la protection sociale complémentaire des fonctionnaires. L'article 17 du projet de loi sur la Fonction Publique prévoit une ordonnance pour réformer la protection sociale complémentaire des agents.

Le cadre du référencement et les contraintes imposées par les textes juridiques nous ont prouvé l'inefficacité du référencement qui a permis à **notre employeur de ne pas contribuer à la PSC des agents depuis 9 ans !! Vous le verrez plus loin, les agents partagent largement ce constat.**

I) Complémentaire à la sécurité sociale

→ **Concernant la sécurité sociale vous souhaitez :**

Intitulé des réponses	Réponses	Pourcentage
Un renforcement des remboursements	812	48.7 %
Un renforcement jusqu'au 100% des dépenses engagées	661	39.6 %
Une diminution des remboursements par transferts aux complémentaires	53	3.2 %
Ne se prononce pas	142	8.5 %

88% veulent un renforcement des remboursements de la sécurité sociale. Une partie seulement des participants (moins de 40%) souhaitent un renforcement jusqu'au 100% sécurité sociale.

Ces réponses massives vont à l'encontre de la volonté des gouvernements passés de « dérembourser » et d'externaliser vers les complémentaires les frais de santé.

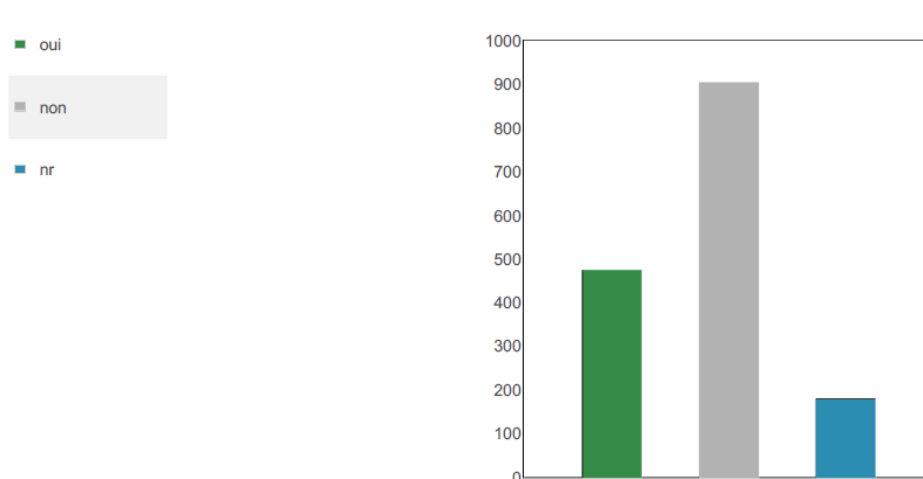
→ **Souhaitez-vous que l'ensemble des « prix » de la santé soit administré par la sécurité sociale ? ».**

Intitulé des réponses	Réponses	Pourcentage
Oui	1062	66.7 %
Non	250	15.7 %
Ne se prononce pas	280	17.6 %

Près de 67% des participants souhaitent que l'ensemble des prix soit administré par la sécurité sociale. Cette forte tendance va dans le sens de la réforme du gouvernement et du 100% santé

→ **Souhaitez-vous la disparition des complémentaires ?**

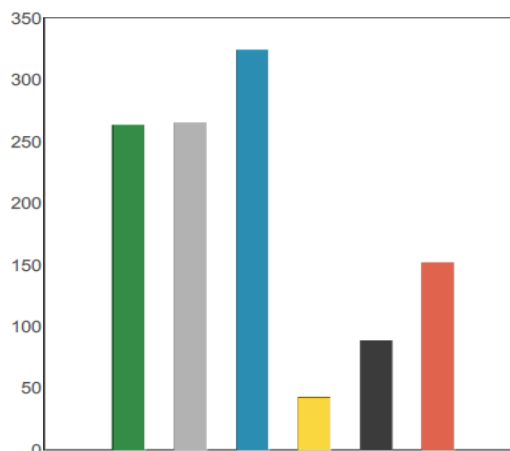
Question 3: Souhaitez-vous la disparition des complémentaires ?



Intitulé des réponses	Réponses	Pourcentage
Oui	473	30.4 %
Non	904	58.1 %
Ne se prononce pas	179	11.5 %

Une très nette majorité ne souhaite pas la disparition de la complémentaire santé et du système actuelle

Question 5: Quel dispositif vous paraît être le mieux ?

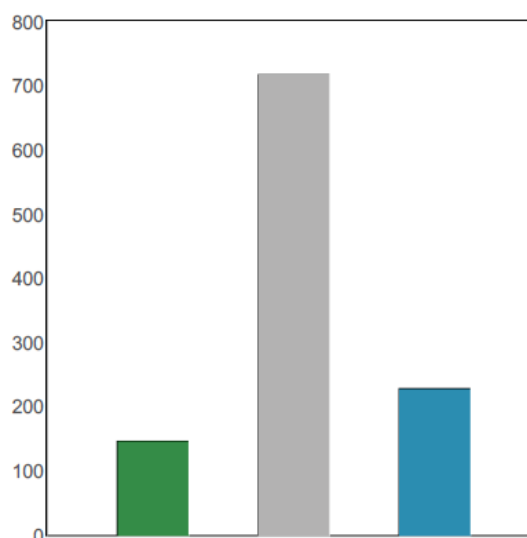


II) Quel dispositif pour la PSC ?

Il n'y a pas de dispositif qui se détache nettement par rapport aux autres.

→ **Souhaitez-vous un statu quo sur le référencement ? (La situation actuelle vous convient ?)**

Question 6: Souhaitez-vous un statu quo sur le référencement? (La situation actuelle vous convient?)

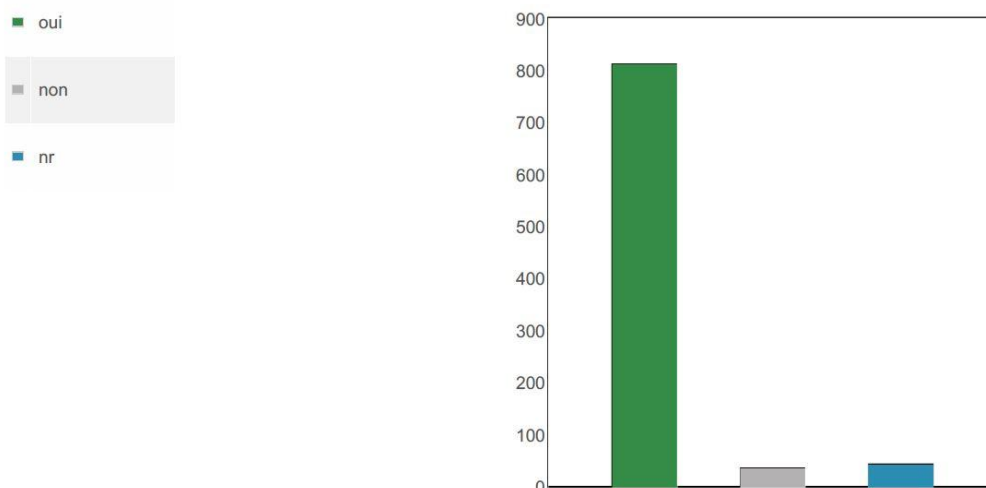


Seul 13,6% des agents s'expriment pour dire que la situation actuelle leur convient. Les expressions écrites vont de manière

III) L'organisation de la Protection sociale complémentaire

→ Souhaitez-vous un dispositif permettant une obligation de financement de la part de l'employeur ?

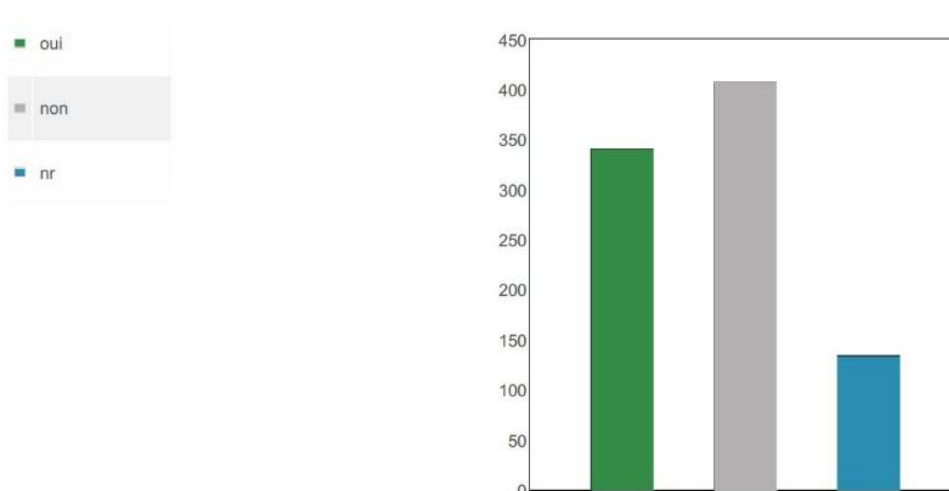
Question 7: Souhaitez-vous un dispositif permettant une obligation de financement de la part de l'employeur?



Les agents plébiscitent à plus de **91,3%** un **dispositif permettant une obligation de financement** de la part de l'employeur.

→ Pour organiser une solidarité la plus large possible, envisageriez-vous une obligation d'adhésion de la part des agents publics ?

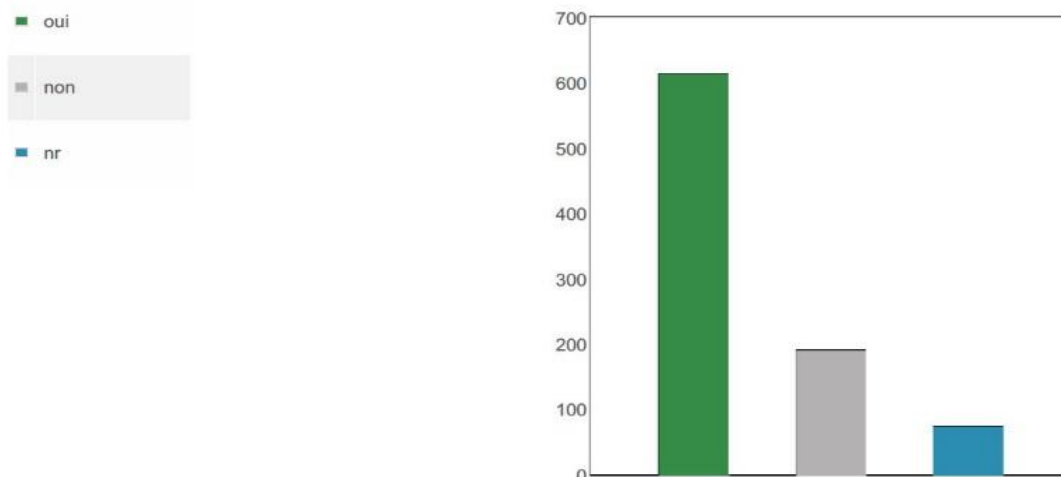
Question 8: Pour organiser une solidarité la plus large possible, envisageriez-vous une obligation d'adhésion de la part des agents publics ?



Si les agents souhaitent une obligation de financement de la part de l'employeur, ils ne souhaitent pas majoritairement l'obligation d'adhérer (46,5% versus 37,6%).

→ **Envisageriez-vous une obligation d'adhérer seulement si l'employeur a une obligation de financer à hauteur de 50%**

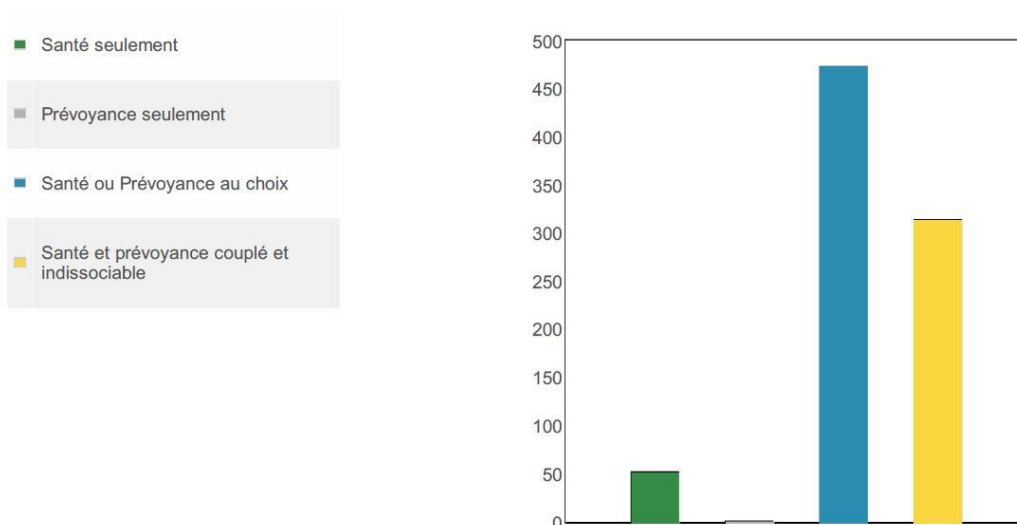
Question 9: Envisageriez-vous une obligation d'adhérer seulement si l'employeur a une obligation de financer à hauteur de 50%?



Près de 70% des agents pourraient consentir à une obligation d'adhésion si l'employeur financé plus de 50% de la cotisation.

→ **Est-ce que vous souhaitez :**

Question 18: Est-ce que vous souhaitez une offre :



Les agents rejettent une offre qui serait uniquement en santé ou uniquement en prévoyance

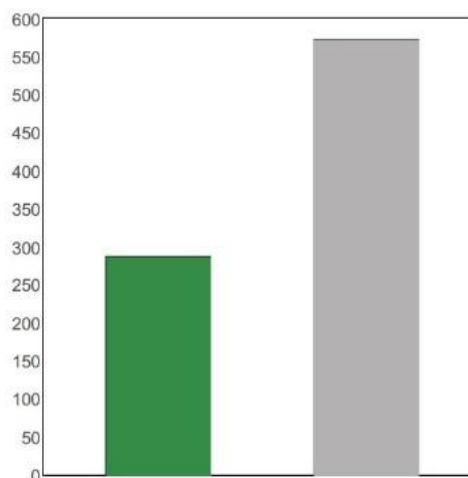
IV) Comment organiser les solidarités ?

Les deux tiers des agents préfèrent un opérateur unique pour l'ensemble du Ministère plutôt qu'une multitude d'acteurs, mais 84,2% des agents veulent un choix d'offres.

Question 11: Que souhaiteriez-vous pour les MTES/MCTRCT ?:

■ Un choix entre plusieurs opérateurs ? (sans distinction: Mutuelles, Assureurs, Institut de Prévoyance..)

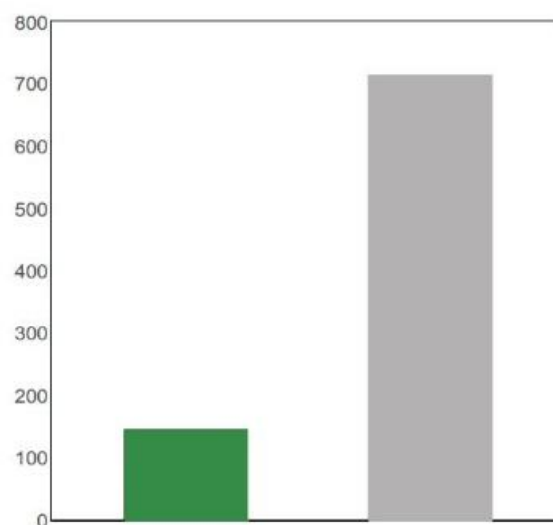
■ Un opérateur unique pour diminuer les coûts de gestion et d'acquisitions



Question 12: Souhaiteriez-vous:

■ Une offre unique (tout le monde a la même offre et donc la même protection)

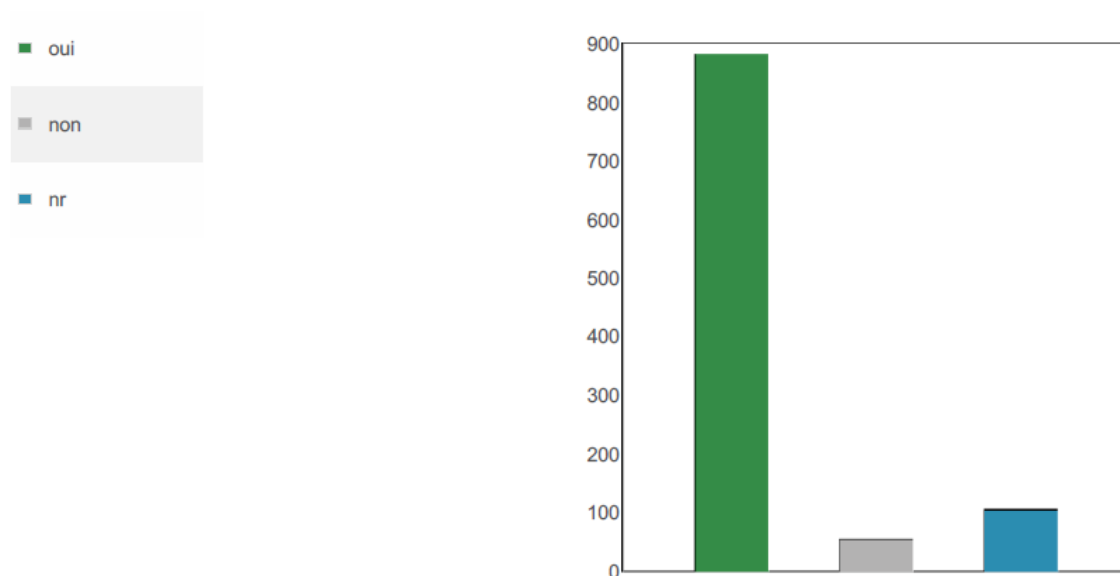
■ Un choix entre plusieurs offres (en fonction de ses besoins, de la structuration familiale. ...)



Seul 2% des agents souhaitent une gestion par un acteur lucratif même si 20% ne se prononce pas sur la nature lucrative ou pas du gestionnaire de la protection sociale complémentaire.

→ Souhaitez-vous dans les instances dirigeantes des représentants des agents ?

Question 15: Souhaitez-vous dans les instances dirigeantes des représentants des agents ?



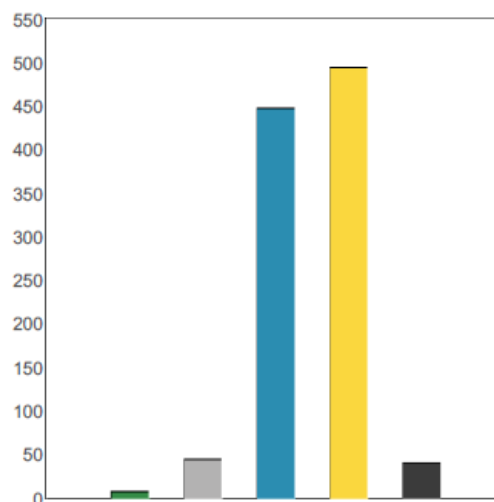
Intitulé des réponses	Réponses	Pourcentage
Oui	882	84.9 %
Non	53	5.1 %
Ne se prononce pas	104	10.0 %

85% des agents souhaitent une représentation des agents dans les instances dirigeantes de l'organisme gestionnaire

Une co-gestion employeur syndicat est possible pour près de 43% des agents mais il lui est préféré un solution démocratique avec près de 50% des personnes consultés préférant des mutualistes élus démocratiquement.

Question 16: Souhaitez-vous une représentation :

- uniquement de l'employeur
- uniquement des organisations syndicales
- les organisations syndicales et employeurs
- des mutualistes élus démocratiquement
- Aucune représentation des bénéficiaires de la complémentaire



Intitulé des réponses	Réponses	Pourcentage
uniquement de l'employeur	7	0.7 %
uniquement des organisations syndicales	44	4.3 %
les organisations syndicales et employeurs	447	43.3 %
des mutualistes élus démocratiquement	494	47.9 %
Aucune représentation des bénéficiaires de la complémentaire	40	3.9 %

Dans les expressions libres, une autre hypothèse qui serait une gestion syndicats / mutualistes / employeur est apparue.

V) Conclusion

Si les agents sont particulièrement attachés à la sécurité sociale, nous pouvons également observer qu'ils sont également attachés à la protection sociale complémentaire. Cette protection sociale complémentaire, doit être organisée par le secteur non-lucratif et permettre la représentation et l'expression des agents. La représentation des agents pouvant se faire soit à travers les organisations syndicales à la condition d'y avoir en même temps l'employeur. Mais les agents préfèrent plus massivement encore le système mutualiste, seuls organismes permettant l'élection directe de représentants sur les questions de protection sociale. Cette démocratie sociale est en résonance historique avec les revendications de la CGT sur la sécurité sociale des origines et l'élection directe des administrateurs de la sécurité sociale par les travailleurs.

Il émerge dans les réponses un consensus sur un opérateur unique qui proposerait plusieurs offres en santé et/ou en prévoyance.

Les agents veulent une participation de l'employeur au financement et n'accepteraient une obligation d'adhésion qu'avec la contrepartie d'un financement d'au moins 50% de la cotisation. Les agents rejettent massivement le référencement qui n'a visiblement pas permis de répondre à leur demande. S'ils rejettent le dispositif actuel du référencement, il n'y a aucun consensus apparent sur un dispositif existant.

Les nombreuses expressions libres nous montrent l'insatisfaction du référencement actuelle, trop cher, des protections qui ont disparu et pour les hauts revenus pas de plafonnement de la cotisation en prévoyance.